**VERSANT NORD**

TERRASSE 1 Interventions 1988-1989 et 1990

Cette construction comportait un étage d'environ 68 m2 de surface, aujourd'hui  
disparu : elle est implantée sur le gradin rocheux supérieur, en contrebas immédiat  
du mur nord du donjon. Son côté oriental est juxtaposé à une citerne d'une  
contenance de 6 m3, destinée à recueillir les eaux pluviales ; à la base du mur de  
celle-ci, deux émergences de la roche-mère aplanies et taillées en angle droit,  
constituent à la fois l'assise de son mur et, une partie du sol de la terrasse. Cet  
aménagement commun aux deux constructions, leur attribue une  
contemporanéité ; l'une des émergences a conservé une perte de mortier  
d'étanchéité (enduit de teinte rose), restée adhérente à la roche.

En sous-sol, la terrasse comprend un réduit de 6,5 à 7 m3 de volume, qui lui est  
attenant, et pour lequel la fonction n'a pu être identifiée ; cellier ?

La fouille de la terrasse a été entreprise sur le rez-de-chaussée, estimée à 50 m2de surface ; il permettait d'accéder à l'étage, au moyen d'un escalier taillé au sud  
dans la roche-mère, et à deux portes dont l'une donnant à l'ouest sur un espace de  
circulation ou une cour, possède un seuil taillé dans le substrat calcaire, tout  
comme l’encoche qui supportait son linteau.

L'autre porte, disposée au nord-est donne accès à un palier qui dessert un étroit  
escalier accolé au mur de soutènement. Celui-ci permettait, en descendant et  
après un court emmarchement fait de 4 degrés, d'accéder vers l'est, à une autre  
construction, établie à un niveau inférieur et désignée Terrasse 3.

Les recherches entreprises dans les années 1960 par la Société Spéléologique de  
l'Ariège, ont fouillé un ancien dépotoir anthropique qui avait couvert l'ensemble du  
rez-de-chaussée de la terrasse 1 (3) ; le contenu se révéla fécond, empli d'un  
mobilier archéologique diversifié, mais exhumé d'un contexte bouleversé (4). Au  
terme de ces interventions, un niveau de sol en terre rapportée fut reconnu et  
très partiellement entamé. Afin de terminer la fouille de la terrasse et celle du  
réduit qui lui est attenant (5), la fouille fut programmée en trois périodes annuelles  
durant le mois d'août : 1988,1989 et 1990.

**Résultats**

1°) Ceux concernant la terrasse  
A) Intervention 1988

Le travail a consisté à nettoyer le sol, en procédant à un décapage de 2 à 3 cm de  
profondeur sur toute la surface, afin de retirer toutes les malpropretés laissées  
au fil des ans par des visiteurs irrespectueux (6). Le fouilleur a procédé  
lentement, prudemment, utilisant la truelle, la brosse, une pelle ménagère et un  
seau pour collecter les salissures ; celles-ci, mises dans un sac plastique furent  
descendues au camp de base. Cette tache, une fois accomplie, permit de récupérer  
dans une terre un peu végétale et argileuse, des témoins archéologiques (voir  
tableau énumératif).

B) Interventions 1989 et 1990

Celle de 1989 s'est déroulée sur le côté ouest ; en 1990, sur le côté opposé. Elles  
nous ont mis en présence d'une couche de terre argileuse, épaisse de 15 à 25 cm,  
non gluante et de teinte brune ; elle enfermait un abondant et varié mobilier  
archéologique (7) composé d'objets trouvés en situation pêle-mêle, côtoyant des  
éclats de roche calcaire, des particules et des taxons de charbon de bois, et par-  
ci, par-là, des pertes de mortier de chaux. Dans le contenu, deux présences ont  
particulièrement retenu l'attention : celle de tessons de poterie vernissée  
(sachant que ce type de céramique arrive sur le pog probablement vers la fin du  
XlIIème début du XlVème siècle) et celle d'une pièce de monnaie identifiée  
Double Tournois de Philippe IV Le Bel, émis à partir de 1295.

Cette couche de terre argileuse, féconde en témoins archéologiques, couvrait  
entièrement trois aménagements anthropiques :

1. Un lit de pierres calcaires, brutes, d'inégales dimensions, disposées en ordre  
   serré sur la totalité de la surface rocheuse, pour combler les creux et  
   atténuer les inégalités du substratum ; datable de la première moitié du  
   XlIIème siècle, cet aménagement a vraisemblablement servi de support à  
   un sol initial, fait également d'une terre argileuse ; il n'a pu être individualisé  
   par un manque de visibilité stratigraphique, causé par une interpénétration  
   des composants des strates.
2. Une rigole de 2 mètres de longueur. 10 à 15 cm de profondeur et largeur ;  
   elle est parallèle au mur ouest, en est écartée de 1,50 m et vient s'appuyer  
   contre l'extrémité nord du mur de soutènement. Une file de pierrettes  
   disposées de chant encadre son tracé de part et d'autre, et le fond contient  
   un alignement de petites pierres, faces planes regardant le haut. Cette  
   disposition comprise dans le plan d'aménagement du lit de pierres calcaires  
   -donc datable aussi de la lerc moitié du XlIIème siècle- subsistant sous la

forme d une empreinte, devait servir de fondation a une cloison de bois, fclle  
suggère l'ancienne présence d'un court « couloir » débouchant sur le seuil  
nord, jouant le rôle de sas thermique avec l'extérieur, limité par le mur  
ouest d'un côté, et de l'autre, par la cloison.

c) Un éclat de mortier d’étanchéité, resté adhérent sur le dessus d'une couche  
d'argile brune, peu épaisse, conservée sur à peu près 80 cm2 et proche de  
la citerne ; situé à égalité de hauteur avec celui observé sur l'une des  
émergences qui ont servi d'assises à la citerne, il invite à penser que les  
deux constructions furent aménagées simultanément, et, possiblement  
durant la première moitié du XlIIème siècle. Cependant, la prudence convie  
à ne pas écarter la possibilité d’un réduit transformé en citerne, pour  
répondre aux nécessités du chantier de construction du château des Levis,  
engagé durant la deuxième moitié du XlIIème siècle. Rappelons le voisinage  
immédiat des constructions avec le château.

Sous la couche d'apport anthropique, réside celle d'un limon argileux, brunie,  
stérile, plus ou moins épaisse, garnissant les parties creuses de la roche-mère ;  
elle s'est vraisemblablement formée de façon naturelle, sur place (8).

**Le mobilier archéologique**

Il se compose de 2 640 témoins :

1. 887 tessons de céramique 1 objet en plomb

593 ossements fauniques 1 objet en os

4 objets numismatiques 2 objets en terre cuite

1. fragments de verre 3 éléments de construction

140 objets en fer 1 échantillon de minéral

6 objets en alliage cuivreux

**Précisions**

Tous les objets ont été numérotés ; chacun porte le marquage T1, pour désigner  
Terrasse 1, suivi de l'indication de l'année de la fouille ; exemple : T1-88, T1-89 et  
T1-90.

S'agissant des objets inscrits dans le registre d'inventaire, le lecteur va  
rencontrer le marquage suivant ; il est utile d'en expliquer la signification.

Le numéro comprend de gauche à droite :

* Un numéro qui indique la place de l'objet dans la liste d'inventaire
* La majuscule T, suivie du chiffre 1, pour désigner l'aire de fouille ; exemple :  
  Tl pour Terrasse 1
* Deux autres numéros qui indiquent l'année de la fouille ; exemple : 1-T1-88
* Même numérotage pour les objets découverts sur les autres terrasses ;  
  exemple : 2-T2-89 - 3-T5-84 - 5-Z7-87 etc...
* Les objets caractéristiques ont fait l'objet d'une représentation graphique.

LA CÉRAMIQUE Dimensions exprimées en centimètres

Le mobilier comprend 1887 tessons et représente un poids de 12.548 kg. Il se  
répartit en :

* Céramique à pâte brune sombre, d'aspect « grossier ». 3 tessons. 0.028 kg
* Céramique à pâte rougeâtre, d’aspect « grossier ». 1 tesson. 0.018 kg
* Céramique à pâte grise. 1753 tessons. 11.490 kg
* Céramique à pâte beige. 48 tessons. 0.380 kg
* Céramique à pâte rouge. 2 tessons. 0.024 kg
* Céramique vernissée. 80 tessons. 0.609 kg

Céramique à pâte brune sombre, d'aspect « grossier ». 3 tessons

N° 34-T1-90, 35-T1-90 (simples éclats) et 60-T1A-89 (éclat avec bord de lèvre).

Pâte non tournée, dégraissant à grains fins et moyens. La tranche des cassures et  
les parois internes, de teinte très noirâtre, témoignent d’une forte exposition au  
feu, et d'une cuisson en milieu réducteur. Les parois internes et le dessus de la  
lèvre (à profil arrondi et très peu déjetée) sont empreints de creux qui semblent  
évoquer un décor fait par pression digitale et à l'ongle.

Epaisseur : 0,7 à 0,8. Tessons comparables aux témoins pré-ou-protohistoriques  
découverts au cours de la fouille du poste de guet du Roc de la Tour (C.F. CZESKI  
André, Montségur, Nouveau Regard, Le poste de guet ; inventaire du mobilier  
archéologique, photographie page 300).

Céramique à pâte rougeâtre, d'aspect « grossier ». 1 tesson  
N° 122-T1-88 : Pâte non tournée ; le dégraissant comporte de nombreux grains  
fins et moyens, particulièrement visibles sur la paroi externe de teinte rougeâtre.  
Le toucher est granuleux. La tranche de la cassure et la paroi interne, de teinte très noirâtre, témoignent d’une forte exposition au feu. Cuisson de la pâte en milieu oxydant puis réductrice. Epaisseur : 1.2.

Comparable aux témoins pré-ou-protohistoriques découverts au cours de la fouille  
de l'intérieur de l'enceinte du château (C.F. CZESKI André, Montségur, Nouveau  
Regard, pages 207 et 216).

En l'état actuel des connaissances acquises, par les résultats de l'ensemble des  
fouilles qui furent engagées sur le pog, l'étude des fragments de poterie  
interprétés pré et/ou protohistoriques, emmènent à penser à une chronologie  
allant du néolithique final ou chalcolithique (-2500 à -1800), au bronze ancien (-  
1800 à -1500) et bronze moyen (-1500 à -1200).

Céramique à pâte grise. 1753 tessons. 11.490 kg

Ils proviennent d'ustensiles de cuisine, tels que récipients, couvercles. Les teintes  
des tessons vont du gris blanchâtre, au gris foncé et même jusqu'au noirâtre en  
totalité ou en partie sur quelques témoins, à cause de la présence de traces de  
carbonisation constatées sur quelques témoins. Le dégraissant est à grains fins ou  
moyens. Les caractéristiques, consistance des parois et teintes, sont tout à fait  
similaires à ceux regardés comme datables de la première moitié du XlIIème  
siècle (de l'époque du castrum de Raimond de Péreille) découverts ordinairement  
et abondamment lors des fouilles entreprises pendant les années 1960, et celles  
qui furent engagées par la suite. Les 1753 témoins se composent de :

* 1524 simples fragments de panse de récipients, dont 871 (2.480 kg) qui ont  
  une surface inférieure à 2 ou 3 cm2.
* 229 fragments autres que morceaux de panse. Ils présentent les  
  caractéristiques suivantes (le marquage de 20 tessons choisis comme  
  distinctifs comporte une majuscule : A, B, C, etc...).
* Bords de lèvre : 55. Les moins fragmentés nous indiquent la présence de  
  bord déjetés vers l'extérieur, et trois profils différents de lèvre : arrondi,  
  arrondi-aminci, et à aplatissement oblique vers l'extérieur.

A-T1-88 : profil de lèvre aplati vers l'extérieur

Bords : largeur 2. Epaisseur 0.6

L'état fragmentaire permet d'estimer le diamètre de  
l'ouverture : 21 ou 22.

* Anses ou départs d'anse : 43
* Fragments d'anse : 19 de type rubané, 2 de type boudiné

C-T1-90 : rubané pour petit récipient

Largeurs aux extrémités : 2.2 et 2.5

Épaisseur : 0.8 et 1.1

B-T1-88 : boudiné ; peut-être issu d'un couvercle pour marmite

Diamètre : 2 et 2.8  
6-T1-88 : boudiné

Diamètre : 2 et 2.8

* Départs d'anse : 17 de type rubané et 2 de type boudiné

D-T1-90 : rubané

Largeur et épaisseur : 5.3 et 1.2

E-T1-90 : rubané

Largeur et épaisseur : 4.2 et 1.4  
Disposé sur la panse à 3.5 du bord de lèvre qui est peu  
déjeté vers l'extérieur ; la lèvre a un profil aplati  
(largeur 1.2)

F-T1-88 : rubané. Deux tessons raccordés, qui forment une courte

et entière anse avec le départ, probablement pour une tasse ; anse  
vient s'accrocher au bord de lèvre.

Longueur : 5.5

Largeurs ; au bord de lèvre : 2.7  
milieu : 1.4  
panse : 2.1

Épaisseur médiane : 0.5

* Décors : 33 tessons portent un motif

- Succession d'oves incisées dans la pâte : 10 tessons  
5 pris en compte :

T-T1-88 : alignement horizontal de 8 oves sur un fragment de panse  
doté d'un bord de lèvre très déjeté vers l'extérieur ; le profil de la  
lèvre est aplati. L'état fragmentaire permet d'estimer le diamètre de  
l'ouverture : 21 ou 22.

H-T1-88 : alignement horizontal de 4 oves

I-T1-88 : trois oves alignés sur une carène

J-T1-90 : trois oves imparfaitement alignés

K-T1-90 : quatre oves épars sur un fragment d'anse ou un bord de  
lèvre

* Alignement d'oves incisés sur un cordon digital pincé. 9 tessons  
  2 pris en compte

L-T1-88 : quatre oves

N-T1-A-89 : deux oves sur un cordon fin

* Impressions digitales ou faites avec un morceau de bois : 1 tesson

M-T1-88 : deux impressions

* Cordon simple digital et pincé : 1 tesson : R-T1-E-89
* Stries, sillons et cannelures incisés dans la pâte : 12 tessons  
  Trois pris en compte

Q-T1-88 : stries et sillons

P-T1- 88 : quatre cannelures  
Q-T1- 88 : trois cannelures

* Carène à angle plus ou moins adouci ou saillant : 31 tessons  
  Un pris en compte :

S-T1-88 : angle saillant

* Tessons indéterminés, à cause d'un état fragmentaire très prononcé ; bords  
  de lèvres ? anses ? : 67 témoins

Céramique à pâte beige sur les deux parois : 48 tessons. 0.380 kg

La pâte est tournée, dure, sonnante et montre un aspect compact ; par endroit,  
quelques tessons sont marqués de tâches noirâtres ou grises. Les cassures sont  
franches, le dégraissant comporte des grains fins de quartz. Les tâches sont peut-  
être le résultat d'une cuisson réductrice. De nombreux morceaux se raccordent,  
et des liaisons ont pu se faire, mais sans pouvoir donner corps à une forme de  
récipient, même partielle. L'épaisseur des parois varie globalement de 0.4 à 0.5, et

le toucher est lisse. Ce type de céramique, faiblement représente sur le site, est  
considéré médiéval (XlIIe - XlVe siècle).

Quatre fragments présentent une caractéristique. Le marquage comporte les  
majuscules U, V, W et X.

* Anses

U-T1-88 : fragment de type rubané, constitué de 3 morceaux raccordés.

Longueur 12.2 ; largeur médiane 3.2 ; épaisseur 1.2

V-T1-88 : fragment de type rubané  
Longueur 4.7 ; largeur 2.9 ; épaisseur 0.9

De par le modelé, ces fragments sont comparables aux anses rubanées de  
céramique à pâte grise.

* Carènes

W-T1-88 : deux fragments raccordés. T1-88 et T1-89

X-T1-88 : cinq fragments raccordés ; 1 en 88 et quatre en 89

Céramique à pâte rouge : 2 tessons

35-T1-90 : fragment de panse tourné, dégraissant à grains fins  
Présence de cannelures sur la paroi interne.

f

Epaisseur : 0.7

37-T1-90 : fragment d’anse boudinée, dégraissant à grains fins  
Diamètre : 1.8

Céramique vernissée : 80 tessons. 0.609 kg

L'ensemble présente une fragmentation élevée, composée d'éclats de faibles  
dimensions, dont 28 sont plutôt à l'état de petites brisures. Tout essai de  
reconstitution d’un récipient, même partielle, est quasi-infaisable, de nombreux  
témoins manquants à l'appel.

52 tessons ont retenu l'attention et se distribuent de cette façon :

* De part leur physionomie, 41 sont issus d'un, voire deux récipients similaires  
  munis d'une anse
* Onze tessons divers et différents des précédents

a) Les 41 ont la même teinte de pâte beige légèrement orangée, et globalement  
la même épaisseur qui va de 0.9 à 1. Certaines parois portent des stries de  
tournage, le dégraissant est fin et les tranches des cassures sont franches  
et grises. Un vernis vert, peu foncé, couvre les surfaces internes. Dans la  
quantité, 34 tessons se sont avérés jointifs ; leurs raccordements a formé  
8 fragments de plus grandes dimensions, suffisamment spécifiques pour  
aider à appréhender la forme du récipient. Ces fragments ont reçu un  
numéro d’inventaire.

o 56-T1-89 : constitué de 4 tessons découverts en 1989. Fragment de panse  
avec une carène à angle saillant

o 59-T1-89 : fragment de panse avec bord de lèvre, constitué de 4 tessons  
découverts en 1989 ; la lèvre présente un méplat de 1.1 de largeur, un peu  
marqué par une trace de vernis, incliné vers l'intérieur et marquant une  
arête avec la paroi intérieure du col. La paroi intérieure s'incurve, montre  
un resserrement, puis un léger ressaut au départ du col ; sous celui-ci,  
demeure l'empreinte du départ d'une anse, qui, probablement devait être de  
type rubané.

o 110-T1-88 : fragment de panse avec bord de lèvre, constitué de 5 tessons  
(4 en 1988, 1 en 1989) ; il présente le même aspect observé sur le 59-T1-  
89, et a conservé un morceau d'anse rubanée (trouvé en 1988, raccordé,  
L.3.6 - 1.3.1 - ép.0.9) partant depuis le dessous du col, près de la lèvre.

o 111-T1-88 : constitué de 6 tessons (3 en 1988, 3 en 1989). Fragment de  
panse avec une carène à angle saillant. Même aspect que le 56-T1-89.

o 112-T1-88 : constitué de 4 tessons (2 en 1988, 2 en 1989). Idem n° 56-T1-  
89 et 111-T1-88.

o 113-T1-88 : constitué de 3 tessons (2 en 1988, 1 en 1989). Idem n° 56-T1-  
89,111-T1-88 et 112-T1-88.

o 115-T1-88 : constitué de 3 tessons (1 en 1988, 2 en 1989). Fragment de  
panse avec bord de lèvre. Aspect identique au 59-T1-89 et 110-T1-88.

o 116-T1-88 et 117-T1-88 : deux fragments raccordés en un seul témoin,  
constitué de 5 tessons (3 en 1988,1 en 1989, et 1 tesson numéroté MTSI  
871, trouvé lors des fouilles effectuées dans les années 1960, sur la même  
construction). Fragments de panse avec bord de lèvre. Aspect identique au  
56-T1-89,110-T1-88 et 115-T1-88. Le tesson numéroté MTSI 871, livre une  
information intéressante : il fait partie d'un groupe de 6 tessons issus du  
brisement d'un pégau (récipient à liquide) mentionnés à la page 131, groupe  
b, tome 1, du mémoire de maîtrise présenté par France Bologne (voir  
bibliographie). Ce type de récipient est abondamment représenté aux pages  
173 à 178, dans l'ouvrage : Archéologie et Vie quotidienne aux XlIIe - XlVe  
siècles en Midi-Pyrénées, Musée des Augustins, 1990.

Six tessons terminent la liste : 4 simples éclats de panse, numérotés 58-  
T1-89,118-T1-88,119-T1-89,121-T1-88 et un éclat avec un bord de lèvre,  
114-T1-88, similaire aux témoins précédemment cités.

b) Les onze tesson divers, distincts, ont les caractéristiques suivantes :

o 31-T1-90 : fragment de panse, pâte rougeâtre, sonnante, fine, vernissée  
vert sur la paroi externe, stries de tournage sur la paroi interne,  
dégraissant à grains très fins. Epaisseur : 0.5

o 32-T1-90 : fragment épais d'anse rubanée, pâte rougeâtre, vernissée vert  
de part et d'autre. Epaisseur : 1.3

o 33-T1-90 : départ d'anse rubanés sur un fragment tourné ; pâte rougeâtre,  
vernissée vert sur la paroi externe. Paroi interne marquée de stries de  
tournage

o 38-T1-90 : fragment de petit goulot ? pâte rougeâtre, vernissée vert sur la  
paroi interne

o 39-T1-90 : fragment de panse, pâte rougeâtre, vernissée ocre-orangée sur  
la paroi externe. Paroi interne marquée de stries de tournage. Epaisseur :  
0.4

o 40-T1-90 : éclat, pâte orangée, vernissée vert sur la paroi externe,  
dégraissant à grains f ins. Epaisseur : 1.3

o 55-T1-A-89 : petit éclat, pâte blanche, fine, dégraissant à grains fins. La  
paroi externe paraît décorée d'un motif géométrique tracé au brun de  
manganèse, mais l'état très fragmentaire empêche une description précise.  
Tesson atypique, que l'on peut comparer avec les témoins numérotés MTSI  
47 et MTSI 57, étudiés aux pages 162 et 166, dans le mémoire de maîtrise  
présenté par France Bologne. Ce décor polychrome, pourrait être  
comparable aux productions de la région de Valence (sud de la France).  
Hypothèse chronologique : 1er quart du XlVe siècle.

o Epaisseur : 0.5

o 57-T1-A-89 : bord de lèvre, pâte rougeâtre, dégraissant à grains moyens  
(nombreux), paroi externe vernissée ocre. La lèvre présente un méplat de  
1.3 de largeur.

o 61-T1-A-89 : fragment de panse, pâte rosâtre, dégraissant à grains fins,  
vernissé vert sur la paroi externe. Epaisseur : 0.5 à 0.6.

o 62-T1-E-89 : éclat, pâte rougeâtre, dégraissant à grains fins, vernissée  
vert sur la paroi interne. Epaisseur 0.4.

o 120-T1-88 : éclat de bord de lèvre, pâte rosâtre, dégraissant à grains fins.  
Vernis quasi effacé sur la paroi interne (teinte indéterminable).

**Ossements fauniques**

593 témoins issus de restes culinaires ; ces rejets représentent un poids de 1,723  
kg. Par nos soins, un premier tri prudent a été effectué pour tenter de réaliser un  
inventaire préparatoire, dans la perspective d'une future étude analytique  
ostéologique (9). La liste comprend les témoins suivants :

* 318 fragments (0.505 kg) tenus pour indéterminés, voire indéterminables à  
  cause d'un état fragmentaire important ; beaucoup sont des esquilles.  
  Certaines portent des entailles faites à l'aide d'un outil tranchant
* 47 témoignages (0.155 kg) de dentition (molaires, incisives et une possible  
  défense fragmentée de sanglier ; certaines molaires demeurent en place  
  dans quatre fragments de mâchoire
* 41 témoins (0.115 kg) tarsiens et métatarsiens
* 55 témoins (0.090kg), longs et côtes plus ou moins fragmentés
* 43 témoins (0.190 kg) probablement déterminables
* 42 gros fragments (0.630 kg) ; la plupart appartiennent probablement à  
  l'espèce bovine
* 43 restes (0.037 kg) de petite taille, par rapport aux précédents cités ;  
  certains sont tout à fait similaires à ceux qui expriment l'oiseau, notamment  
  celui de basse-cour
* 3 os (1 gr) qui peuvent être des vertèbres thoraciques de poisson
* 1 écaille de poisson inventoriée T1-90

Ce premier examen évoque la présence probable de bovidé, suidé, capriné (mouton  
et chèvre) et oiseaux de basse-cour.

L'analyse ostéologique reste à faire pour identifier précisément les espèces ; il est  
possible que certains ossements soient liés à la faune sauvage ; cette analyse  
devrait, de plus, apporter des renseignements sur la taille des animaux et les  
préparations culinaires. Certains ossements portent des traces de découpe,  
signalées par le sciage ou des entailles.

Mobilier numismatique 4 témoins  
Dimensions exprimées en millimètre

* 1-T1-88 : Méreau à figurations géométriques, en plomb, historié sur les  
  deux faces. Décor en relief.

Avers : fleur à 6 pétales, dont les extrémités touchent, au-delà d'un listel,  
le bord de la tranche.

Revers : cercle intérieur ayant pour centre celui de l'objet ; deux  
traverses perpendiculaires et diamétrales coupent le cercle, et viennent  
appuyer leurs extrémités sur le listel. Puis, quatre courtes lignes, suivant  
une direction également diamétrale et partant du bord du listel, viennent  
finir leurs courses contre le bord extérieur du cercle. L’ensemble présente  
un motif fait de 8 arcs de cercle quasi-identiques.

Diamètre de l'objet : 28. Poids : 8.71 gr

Identique au 43/67, trouvé au cours des fouilles antérieures effectuées  
sur la construction (10).

* 1-T1-89 : Double tournois de Philippe IV Le Bel (1285-1314), émis à partir  
  de septembre 1295.
* 2-T1-89 : Denier de Louis IX (1226-1270).
* 1-T1-90 : Denier des comtes de Melgueil Xlè - XlIIè siècles.

Les pièces de monnaie frappées par les comtes de Melgueil et les comtes  
de Toulouse -Raymond V, VI et VII- ont largement pris part à la vie  
économique du castrum (11).

Fragments de verre. 2 fragments de bord de récipient

Dimensions exprimées en millimètre

* 2-T1-88 : fin, transparent et légèrement orné d'un ourlet plein  
  Diamètre estimé : entre 70 et 90
* 19-T1-A-89 : vert pâle, bord droit et d'inégale épaisseur

\*

Epaisseur : 1.8 à 2. Epaisseur de la panse : 1 à 1.5  
Diamètre estimé : entre 160 et 180

Mobilier en fer : 140 objets

24 témoins ne sont pas identifiés ou paraissent quasi non identifiables, à cause de  
leur état fragmentaire trop important ; le plus souvent, il s'agit de fragments de

tiges à section carrée, pouvant être des fragments de clous à bois ou de tiges de  
fer de trait. Les 116 témoins restants, identifiés, sont composés de 109 clous et  
de 7 objets autres que clouterie.

Clouterie

Elle comprend 101 clous à bois et 8 clous de maréchalerie. Ils sont tout à fait  
similaires à ceux qui ont été mis au jour lors des fouilles effectuées de 1964 à  
1976 sur les structures nord (voir Montségur, 13 ans, pages 205 à 210) et à ceux  
issus des fouilles qui furent entreprises à l'intérieur de l'enceinte du château (voir  
Montségur, Nouveau regard, pages 354 à 363). La clouterie utilisée pour  
l'assemblage d'éléments en bois comporte :

* 10 clous classés grand et moyen modèles pour la charpente ; trois formes  
  de têtes sont présentes : ovalisée, rectangulaire et e n bâti ère (ou  
  losangique ou encore à deux pentes).
* 91 clous classés petit modèle pour la menuiserie ; ils se divisent en deux  
  catégories :

o 62 sont coiffés d'une tête ; les formes de celles-ci sont diverses : rondes,  
huit-plein, en bâtière, rectangulaires et en T (1 témoin n° 10-T1-89).  
o 29 ont subi un étêtement intentionnel, une fois la tige enfoncée : ces  
témoins sont comparables à ceux présentés par le dessin de la page 359 de  
l'ouvrage, Montségur, Nouveau regard.

Dimensions en millimètre

102-T1-88 : gros modèle pour charpente ; tête à deux pentes (ou en bâtière),  
l'extrémité pointue a disparu.

Longueur : 215

Tête : hauteur : 15 ; largeur : 30 ; épaisseur : 6 à 7.

Collet : 15X8  
Section de la tige : 10X9  
Poids : 162.09 g

47-T1-E-89 : clou à bois, complet, petit modèle, bon état général ; tête circulaire,  
légèrement ovalisée.

Longueur : 55  
Diamètre tête : 15 à 13  
Epaisseur tête : 1.5 à 1  
Collet : 5X5

Section de la tige : 3X3 ; légèrement excentrée par rapport à la tête.

Ob jets autre que clouterie : 7 témoins  
Dimensions en millimètre

103-T1-88 : lame de couteau amputée de chaque côté, le tranchant est abimé, la soie est partiellement conservée

Longueur : 80

Largeur : 21

Epaisseur du dos : 2.5

103-T1-88 : clé ; anneau circulaire, tige pleine cylindrique et panneton en U. Le museau, bien qu'émoussé, montre la présence de quatre encoches

Longueur : 49  
Largeur : 25  
Diamètre tête : 18

17-T1-A-89 : clé fragmentée

18-T1-A-89 : anneau de cotte de maille ; similaire aux anneaux de maille, treslie,  
dessinés à la page 108 de l'ouvrage : Montségur, 13 ans

43-T1-E-89 : pointe de fer de trait

45-T1-E- 89 : moitié de maillon de chaîne, cassé en sa partie longitudinale ; maillon bilobé avec deux fils parallèles.

Longueur du pas : 86 à 88  
Largeur interne : estimée à 13  
Longueur totale : 90

24-T1-90 : fragment de fer de trait

Mobilier en alliage cuivreux : 6 objets

58-T1-A-88 : forte tige de section rectangulaire  
Dimensions .22X19  
Section : 4X7 à 4X4  
Poids : 7.66 gr

105-T1-88 : petit mordant ou charnière rectangulaire, comportant deux trous de  
rivet sur la partie proximale ; trois échancrures parallèles parsèment l'avers d'une  
arête.

Longueur : 11

Largeur : 7

Poids : 0.39 gr

23-T1-C-89 : anneau de maille treslie composé d'un fil de cuivre replié en anneau ;  
le minuscule rivet qui servait à relier les deux extrémités aplaties a disparu.  
19,8 ptoids : 0.11 gr

30-T1-E-89 : bouterolle formée d'une tôle repliée ; l'entrée ovalisée porte deux  
logements de rivet ; dans le sens de la largeur, deux traits fins et incisés, décorent  
en partie l'objet vers son milieu.

Hauteur : 33

Largeur de l’entrée : 21. Celle de la partie inférieure : 11

Similaire au n° 12, illustration graphique 425, page 445, les fouilles de Rougiers  
(Var), XlIIe et première moitié du XlVe.

5-T1-90 : fragment d'une applique décorative, ajourée, repliée sur elle-même et  
composée de deux éléments. Le plus large, de forme ovale, comprend de part et  
d'autre deux orifices de fixation, et porte un décor constitué de 4 parties  
circulaires rapprochées, ornée de globules, accompagnés de tous les côtés par des  
petits triangles ajourés et rayonnants. La deuxième partie, endommagée, ne livre  
que quelques jours, accompagnés de globules encadrés d'une suite de cercles  
estompés

Dimensions : 38X25

Epaisseur : moins de 1  
Poids : 3.25 gr

5-T1-90 : fragment d'une tôle découpée et repliée  
Longueur : 31

Largeur : 13

Epaisseur : moins de 1

Poids : 1.98 gr

Mobilier en plomb 1 objet. N° 24-T1-C-89  
Mobilier en os : 1 objet : dimensions en millimètre

2-T1-90 : dé à jouer ; disposition de la numérotation identique à celle d'aujourd'hui.

Les trous sont marqués d'un relief concentrique annelé, et la face du chiffre six,

est ébréchée à un de ses angles

Longueur moyenne de l'arête : 7

Diamètre des trous : 2

Poids : 0.74 gr

**Mobilier en terre cuite**

T1-88 : objet discoïde ouvragé dans un tesson de tuile ; bouchon ?

Diamètre : 39  
Epaisseur : 18

T1- 88 : bille ; teinte beige rosée  
Diamètre : 21 et 16  
Poids : 7 gr

**Matériaux de construction**

3 et 4-T1-90 : fragments de mortier de tuileau, prélevés sur la roche-mère  
calcaire (carré G1 à 24)

5-T1-90 : fragment de carreau de dallage, teinte beige -rosée

Fragment de minéral : 70-T1-E-88

Résultats : ceux concernant la fouille du réduit

Réduit. Interventions 1988 et 1990

Cet aménagement, compris dans le plan de construction de la terrasse, est inséré  
entre le mur mitoyen avec la citerne et l’extrémité orientale du mur nord de la  
terrasse ; il a pour dimensions :

Nord/est : 3.35 m ; absence d'un mur  
Sud/ouest : 3.05 m  
Nord/ouest : 2.40 m

Sud/est (mitoyen avec la citerne) : 2.10 m (monté à bain de mortier de chaux).  
Par rapport au sol de la terrasse, le sien est plus bas de 1.20 m/1.30 m.

La fouille a dévoilé un sol, constitué seulement d'une couche de terre noire,  
inconsistante, enfermant de nombreux éclats de roche de différentes dimensions,  
mélangés à des témoins archéologiques, restes probables du dépotoir historique.

qui autrefois emplissait l'endroit. Le terme du travail a mis en évidence un  
substratum accidenté, entrecoupé de fentes et de creux comblés de limon  
argileux, brunâtre, stérile, parsemé parfois de fines particules de charbon de bois.  
Le sol a disparu ; au fil des années, la pression de l'amas déjeté, accrue par la forte  
inclinaison de la pente et les transformations causées par les phénomènes  
météorologiques (pluies diluviennes créant des rus éphémères, fonte des neiges,  
gel, dégel) ont progressivement désorganisé puis détruit le parement du mur nord-  
est, occasionnant le lessivage du sol vers le contrebas.

**Le mobilier archéologique**

Les objets comportent le marquage R (pour désigner le réduit) suivi de l'indication  
de l'année de fouille. Exemple : R-88.

Céramique : 4 tessons 19.65 gr

* Un fragment de bord de lèvre, à pâte non vernissée, rougeâtre (R-90)
* Trois menus tessons de céramique vernissée : deux de teinte verte sur une  
  paroi (R-88) ; le troisième (R-90), est teinté marron clair sur les deux  
  parois.

Ossements fauniques 104 témoins. 0.377 kg

Par nos soins, un premier tri prudent a été effectué, dans la perspective d'une  
future étude analytique. La liste comprend les témoins suivants : 54 esquilles  
difficilement ou pas du tout identifiables,5 incisives, 8 os longs ou plats  
fragmentés, 9 os d'oiseaux, 7 os de grande taille (0.165 kg) dont une mâchoire  
conservant quelques molaires et 11 os tarsiens et métatarsiens.

Ob jets en fer : 13 témoins

* 10 clous à bois petit modèles : 89-90-91-R-88 et 2-3-4-5-6-8-et 9-R-90
* 2 extrémités pointues non identifiées ; clous ou fers de trait : 92 et 93-R-88
* 1 clou de maréchalerie : 7-R-90

Objet en alliage cuivreux : 1 témoin (dimension en millimètre)

* Rl-90 : bouton ou branlant de mordant, composé de deux hémisphères  
  soudés, en tôle emboutie. Au sommet, un fin ruban replié tient lieu  
  d'attache.

Hauteur totale : 12  
Diamètre : 7 et 8  
Poids : 0.44 gr

Quelques fragments de tuile et un éclat de grès gris, à grains fins, termine  
la liste.

Conclusion

Jusqu'alors regardée comme une construction abandonnée après la prise du  
castrum par l’armée croisée en mars 1244, le résultat de la fouille de la terrasse  
1 invite plutôt à modifier ce jugement. L'observation et l'étude du contenu  
archéologique découvert en désordre dans la couche de terre investiguée -dans  
laquelle se trouvaient des tessons de céramique vernissée et la monnaie double-  
tournois de Philippe IV le Bel, émis à partir de 1295- plaident en faveur d'un apport  
de matériau postérieur à mars 1244, aménagé probablement pour élever le sol,  
l'égaliser dans un but de réutilisation du rez-de-chaussée. S'agissant de la datation  
de ce réaménagement, elle est ignorée ; la monnaie de Philippe IV le Bel indique  
seulement un terminus post quem (12°) c'est-à-dire qu'il a été effectué après  
1295. Ce constat, cependant n'exclut pas une possible réutilisation de la  
construction, même sans réaménagement, entre 1244 et 1295, compte tenu de la  
proximité avec le plateau sommital ; il n'est pas erroné d'envisager, par exemple,  
une fonction de loge (cabane de chantier) lors de la construction de l'actuel  
château.

Deux autres informations peuvent également nous convaincrent à une réutilisation.

* La construction des murs a fait appel de façon exceptionnelle pour le village  
  au mortier de chaux ; mais les outrages du temps et les cicatrices laissées  
  par les hommes, en ont fait disparaître des témoignages.
* Dans un probable dernier état, le seuil taillé dans la roche de la porte  
  donnant vers l'ouest, a été bouché intentionnellement (C.F. Photographies  
  de Claude Amiel, prises dans les années 1960, publiées dans l'ouvrage de  
  René Nelli, le Musée du catharisme, page 151, Privât 1966. Photographies  
  basses gauche et droite.

A ces résultats, est venue s'ajouter en juin 1992, au cours d'un nettoyage de  
surfaces rocheuses, la découverte d'une massive coulée de mortier de chaux, dans  
une anfractuosité de roche du 1er étage. Elle semble issue d’un cumul de pertes  
successives de mortier qui se sont répandues vers le contrebas, au cours de la

jonction de la muraille avec le mur du donjon (comprise pendant la construction du  
château), et attendait d'être débarrassée de la couche de terre mêlée à des éclats  
de roche qui la dissimulait entièrement. Très compacte, ferme, de forme à peu  
près conique (largeur à la base 1.20 m - hauteur 1.50 m), elle repose sur le sol  
aplani, côté sud. A sa base, elle s'est répandue au-delà d'une superposition de  
petites pierres prises dans le mortier, paraissant jouer le rôle d'un bâti de  
retenue.

Les données fournies par l'ensemble de ces recherches font écho aux travaux de  
remaniements effectués par les ouvriers qui ont travaillé pour la seigneurie des  
Lévis, et participé au façonnage de son univers dans le pays d'OImes.

Terrasse 1.

Inventaire du mobilier archéologique  
Années 1988, 1989, 1990

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| TYPE DE MOBILIER | 1988 | 1989 | 1990 |
| Tessons de céramique | 915 | 545 | 427 |
| Ossements fauniques | 296 | 173 | 124 |
| Numismatique | 1 | 2 | 1 |
| Fragments de verre | 1 | 1 |  |
| Clouterie à bois | 46 | 36 | 19 |
| Clouterie de maréchalerie | 2 | 4 | 2 |
| Objets en fer (autres que la clouterie) | 2 | 6 | 1 |
| Objets en fer indéterminés | 18 | 3 | 1 |
| Objets en alliage cuivreux | 2 | 2 | 2 |
| Objet en plomb |  | 1 |  |
| Objet en os |  |  | 1 |
| Objet en terre cuite | 2 |  |  |
| Éléments de construction |  |  | 3 |
| Minéral | 1 |  |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Total | 1286 | 773 | 581 |